

12.—M. le Commissaire Hébert, appuyé par M. le Commissaire Côté, propose,

Que la motion McDonald-Ainey, à la page 4 des minutes du 25 mars a.m., soit reconsidérée et annulée à toutes fins que de droit.

Cette motion est adoptée.

(M. le Commissaire McDonald, dissident.)

M. le Commissaire McDonald, appuyé par M. le Commissaire Ainey, propose

Que l'Avocat en Chef soit prié de préparer et rédiger un projet de règles, pour la gouverne du Bureau, lesquelles règles seront ensuite étudiées par le Bureau.

Son Honneur le Maire déclare cette motion hors d'ordre, parce qu'il appartient au Bureau de faire lui-même les règlements applicables à sa gouverne et que le Bureau n'a pas le droit de déléguer ce pouvoir au Département en Loi.

M. le Commissaire Ainey en appelle de cette décision du Maire, le vote est pris, et les voix se partagent comme suit :

Pour la décision du Maire: MM. les Commissaires Hébert et Côté.

Contre la décision du Maire: MM. les Commissaires McDonald et Ainey.

Le vote est ensuite pris sur la motion principale McDonald-Ainey, qui est rejeté sur la division suivante :

Pour: MM. les Commissaires McDonald et Ainey.

Contre: MM. les Commissaires Hébert, Côté, Son Honneur le Maire.

M. le Commissaire McDonald continue à expliquer sa motion, au sujet des propositions à faire à la Compagnie des Tramways, puis, après quelques remarques de M. le Commissaire Côté, ce dernier propose, appuyé par M. le Commissaire Hébert,

Que le débat du projet soit ajourné à demain à 11 hrs.

Après débat, le vote est pris sur la motion ci-dessus qui est adoptée sur la division suivante :

Pour: MM. les Commissaires Côté, Hébert, Son Honneur le Maire.

Contre: MM. les Commissaires McDonald, Ainey.

Un nouveau débat s'engage, et

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: Que la séance soit ajournée au 27 courant, à 11 hrs a.m.

L. N. SENEAL,
Secrétaire.

12.—Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté,

Moved: That the McDonald-Ainey motion, on page 4 of the minutes of the 25th March a. m., be reconsidered and annulled to all intents and purposes.

The said motion was adopted. (Commissioner McDonald dissenting).

Commissioner McDonald, seconded by Commissioner Ainey,

Moved: That the Chief City-Attorney be requested to prepare and draft rules, for the guidance of the Board, which rules will then be considered by the Board.

His Worship the Mayor declared said motion out of order because it devolved upon the Board to prepare rules to regulate their proceedings and the Board have no right to delegate their power to the Law Department.

Commissioner appealed from the Mayor's decision, the vote being taken, the Board divided as follows:

For the Mayor's decision: Messrs. Hébert and Côté.

Against the Mayor's decision: Messrs. McDonald and Ainey.

The vote was then taken on the main motion (McDonald-Ainey), which was rejected on the following division:

Yes: Messrs. McDonald and Ainey.

Nays: Messrs. Hébert, Côté, His Worship the Mayor.

Commissioner McDonald continued to explain his motion, anent the propositions to be made to the Tramways Company, and, after some remarks by Commissioner Côté, the latter moved, seconded by Commissioner Hébert, that consideration of said project be deferred until to-morrow, at 11 p.m.

After discussion, the vote was taken on the above motion, which was adopted on the following vote:

Yeas: Commissioners Côté, Hébert, His Worship the Mayor.

Nays: Commissioners: McDonald and Ainey.

And a debate arising,

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That this meeting be adjourned until the 27th instant, at 11 p.m.

L. N. SENEAL,
Secretary.